

Suppression du feu de circulation de la rue du Gros-Horloge dès mercredi 25 août 2021

A partir du mercredi 25 août 2021, le feu tricolore situé à l'intersection des rues Jeanne d'Arc et du Gros-Horloge est supprimé à titre expérimental. Un passage piéton en bandes blanches a été mis en place et un panneau lumineux clignotant installé.

La Métropole Rouen Normandie entend ainsi poursuivre l'apaisement de la circulation en centre-ville. Priorité est donc laissée aux piétons traversant la rue Jeanne d'Arc.

Mise en place par la Métropole Rouen Normandie, cette expérimentation menée sur plusieurs mois s'inscrit dans une volonté de réaménager la rue Jeanne d'Arc, afin de poursuivre l'apaisement de la circulation au cœur de Rouen.

Elle devrait permettre de faire ralentir les automobilistes, les chauffeurs livreurs et les conducteurs de deux-roues à l'approche du carrefour, de décongestionner le trafic routier et de supprimer la dureté d'attente des piétons qui souhaitent traverser. L'objectif est de mieux relier les deux plateaux piétonniers de part et d'autre de la rue Jeanne d'Arc.

Piétons qui sont de plus en plus nombreux en ville, grâce au programme de rénovation urbaine Cœur de métropole entrepris ces dernières années, qui a rendu aux déplacements doux l'ensemble des quartiers très animés du Vieux-Marché et de Palais de Justice/Cathédrale.

Déjà classée en zone 30 afin d'y réduire la vitesse et de permettre à toutes et à tous, notamment aux plus vulnérables, d'utiliser l'espace public en toute sécurité, l'objectif est de transformer à terme la rue Jeanne d'Arc en zone de rencontre.

Une zone de rencontre est une section de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h. La règle générale est la circulation à double sens des cyclistes (double sens cyclables généralisés).

Enfin, il faut rappeler que la circulation des deux roues motorisées est interdite dans l'ensemble du plateau piétonnier, rive gauche et rive droite.

La Métropole Rouen Normandie poursuit son action pour permettre une mobilité durable adaptée aux besoins de tous les utilisateurs de l'espace public et dans le respect de chacun.

